

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 14 mai 2007, à 20h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents :                    Monsieur le Maire Francis Bouchard  
  
    Madame la conseillère  
    et messieurs les conseillers  
  
    Julie Dubois  
    Julien Dufour  
    Martial Hovington  
    Patrice Imbeault  
    Jacques Morris

Est absente:                        Pierrette Larouche, conseillère et pro-maire

Invités :                            Monsieur Paul Gilbert et  
    Madame Sylvie Larouche, de la firme  
    Malette, SENCRL

Est également présente :        Madame la directrice générale  
    et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2007;
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session d'ajournement du 11 avril 2007;
5. Présentation des états financiers de l'année 2006 par la firme Mallette, Maheu
6. Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilités de crédit;
7. Période de question
8. Correspondance :
  - Mme Boulianne – remerciements,
  - Demande d'identification et de lumière de rue,
  - CRÉ Côte-Nord, développement du réseau routier du Nord-est canadien,
  - Semaine de la Municipalité,
  - MRC la Haute-Côte-Nord, horaire de la déchetterie et horaire du site d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer,
  - Centre de Santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord,

- Danny Dufour, proposition pour la classification des documents,
  - Identification des Jeux du Québec,
  - VIP Télécom - liaison radio vers CAUREQ,
  - Ministre des Pêches et Océans, quai de la Pointe-à-John,
  - CRÉ Côte-Nord, participation à l'Escale 2007-05-09,
  - Régie du Bâtiment, acceptation de prolongation de délai,
  - Ministère des Transports, balayage des rues,
  - CRCCCN, rencontre territoriale de la MRC la Haute-Côte-Nord,
  - CLD la Haute-Côte-Nord, programme Nouveaux Horizons,
  - MMQ, bulletin annuel des membres et revue FLASH,
  - Education, Loisirs et Sport Québec, formulaire d'aide financière pour la Fête Nationale des Québécois,
  - Concours québécois en entrepreneuriat, invitation 25 mai à Baie-Comeau,
  - Génivar, étude d'impact sur le réaménagement de la route 138 dans le secteur de Cap Bon Désir,
  - Dépôt d'un projet dans le cadre de Carrefour Jeunesse-Emploi,
  - CUSCON, journée conférence sur la « gestion de l'eau », 1 juin 2007,
  - Demande pour une « police dormante »,
9. Informations :
- Mise aux normes des installations de production d'eau potable et traitement des eaux usées - Firme Dessau, Sorpin,
  - Mer et Monde, installation de kayak,
  - Ministère des Transports, copie de la correspondance à Hydro-Québec,
  - Rencontre avec DAA, plan de zonage,
  - Autorisation de camping dans la Municipalité,
  - Développement domiciliaire au Cap-Bon-Désir,
  - Rencontre avec AXOR, plan d'alerte d'urgence,
10. Fondation du centre de Santé des Nord-Côtiers;
11. Demande de main-d'œuvre;
12. Demande d'aide financière, tournoi de hockey provincial;
13. Demande d'aide financière pour le Gala Méritas;
14. CRÉ, proclamation des journées de la Culture;
15. Identification des priorités du Québec;
16. Demande de permis au Ministère des Transports;
17. Adhésion comme à l'Unité régional Loisir & Sport Côte-Nord;
18. Adhésion à Canards Illimités Canada;
19. Réserve d'une somme de 1 000.00\$ pour le traitement rapide des accidents en milieu de travail;

20. Publicité - Grands Prix du tourisme 2007;
21. Résolution - terrain de la caserne;
22. Camion auto-pompe – réparations;
23. Ville de Forestville - service d'incendie - délai pour la construction de la caserne;
24. Nomination au le dossier mâchoires de vie;
25. Nomination d'un représentant sur le Réseau Biblio de la Côte-Nord;
26. Versement annuel à la bibliothèque municipal;
27. Adoption du règlement HCN-1013 concernant les nuisances;
28. Composition d'un comité de survie pour l'aréna;
29. Nettoyage des berges;
30. Parc municipal - Explo-nature;
31. Heure pour la session régulière du Conseil;
32. Grief de Mme Lisette Lacasse;
33. Offre d'emploi, balayeur de rue;
34. Offre d'emploi, projet étudiant;
35. Offre d'emploi, journalier;
36. Ouverture des heures du bureau à la population;
37. Offre de service d'un vérificateur;
38. Identification des lieux d'affichage;
39. Période de questions;
40. Varia.

---

#### OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à madame Julie Dubois et M. Jacques Morris, récemment élus à titre de conseillers et aux invités.

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour et propose que le point 5 soit traité immédiatement après la lecture et l'adoption de l'ordre du jour.

#### **07-05-1876 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
 APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points suivants à l'item « VARIA » et que cet item demeure ouvert :

- Chemin d'accès à la plage,
- Paiement au Service d'incendie de Forestville,
- Laboratoire SL, mandat dans le cadre du projet de la Mise aux normes de l'eau potable,

- Festival de la baleine bleu, demande pour l'utilisation de l'aréna,
- Représentant de la dictée des Amériques,
- Signalisation chemin Bersaco,
- Calvette, ponceau Lac Gobeil,

**07-05-1877 Présentation des états financiers vérifiés de l'année 2007, par la firme Mallette SENCRL**

---

Madame Sylvie Larouche présente les états financiers aux membres du conseil et aux contribuables de la Municipalité des Bergeronnes. La Municipalité termine avec un léger surplus budgétaires de 6,937.00\$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les états financiers tels que lus et déposés auprès des membres du conseil.

**07-05-1878 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2007**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2007 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

**07-05-1879 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session d'ajournement du 11 avril 2007**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Julien Dufour  
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session d'ajournement du 11 avril 2007 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers en modifiant la résolution No. 07-04-1863 concernant l'Association de hockey mineur des Escoumins :

— Le texte doit se lire de la façon suivante :

« Que la résolution fut accepté en majorité.  
Que M. Patricie Imbeault mentionne d'inscrire son vote comme dissident à cette résolution ».

**07-05-1880 Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilité de crédit de mars 2007**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois

APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer du mois de mai 2007 ainsi que la liste des comptes payés pour la période de mai 2007 soient acceptées pour un montant de 28 798.79 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2007**

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 28 798.79 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2007-05			
ADMQ	Formation DG	170.93	
Bell Canada	Installation téléphone corridor sous-sol édifice munic.	190.30 \$	
Bell mobilité	Communications	32.71 \$	
Bodycote	Analyses d'eau	93.44 \$	
Corporation tour. Bergeronnes	Publicité dépliant touristique	500.00 \$	
Dépanneur des Berges	Essence machineries	464.78 \$	
Duchesne Sports	Vêtement sécurité homme d'entretien général	182.31 \$	
Dir. général des Élections	Formulaires élection partielle avril 2007	62.96 \$	
Équipement GMM	Contrat photocopies copieur	175.72 \$	
GLR	Repas élections partielles avril 2007	177.29 \$	
Groupe AST	Dossier Joseph Gagnon	797.65 \$	
Groupe improford	Bulletins de vote	429.59 \$	
Les entreprises Carl Brassard inc.	Contrat entretien lumières de rue	538.53 \$	
Maltais & Ouellet	Fourniture entretien machines	10.22 \$	
MRC la Haute-Côte-Nord	Droits de mutations + QP radio communautaire	286.47 \$	
Municipalité des Escoumins	Contrat entretien rue Otis	892.00 \$	
Ninon Marty	Installation unité USB 2 et compte courriel bureau DG	50.00 \$	
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	227.45 \$	
Pêches et Océans Canada	Droits d'exploitation marina	100.00 \$	
PG Govern	Achat, installation et configuration sauvegarde	1 185.03 \$	
Pièces D'auto Deschênes enr.	Entretien machine et bâtiment	500.17 \$	
Pierrette Larouche	Cadeaux départ concierge et membre brigade pompier	72.68 \$	
Produits BCM ltée.	Fourniture entretien aqueduc	69.19 \$	
Quincaillerie Lepage	Matériaux mise aux normes des bâtiments	1 720.35 \$	
Sébastien Ross	Entretien électrique bâtiments	56.98 \$	
Techno feu	Location camion incendie	2 051.10 \$	
Terrassement & pavage SL	Entretien chemin	205.11 \$	
Transport Larouche	Sablage rang St-Joseph et chemin Lac-des-Sables	854.62 \$	
Transport Larouche	Contrat déneigement	11 692.60 \$	
Victor Bouchard	Rencontre érosion des berges Bergeronnes/Baie-C	110.95 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>23 901.13 \$</b>	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2007-05			
Poste Canada	Timbres	420.00 \$	8135
Francine Maltais	Conciergerie	60.00 \$	8136
Francine Maltais	Conciergerie	52.50 \$	8144
Francine Maltais	Conciergerie	82.50 \$	8179
Bell mobilité	Communications	33.18 \$	8181
Bell Canada	Communications	501.65 \$	8182
Hydro-Québec	Électricité	1 990.56 \$	8184
Francine Maltais	Conciergerie	60.00 \$	8186
Petite caisse	Frais poste - fourniture bureau	179.34 \$	8187
MRC la Haute-Côte-Nord	Frais d'intérêts	92.80 \$	8188
Comité de bibliothèque	Participation municipale	800.00 \$	8189

Poste Canada	Timbres	100.00 \$	8190
Luc Caron	Réclamation	225.13 \$	8191
Myriam Lessard	Avance frais déplacements congrès 2007	300.00 \$	8195
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>4 897.66 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>28 798.79 \$</b>	

**Période de questions :**

L'assistance s'informe sur les sujets suivants :

- Escalier donnant accès au fleuve ( Mme Boulianne),
- Matières résiduelles,
- Cimetière,
- Calvette au lac Gobeil, est inscrit au VARIA,

**Correspondance :**

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pris connaissance du courrier et s'il y a des questions.

**Informations :**

**07-05-1881 Demande de l'entreprise MER et MONDE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
 APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser MER et MONDE à installer des « racks » à kayak sur le terrain de la Municipalité, en arrière de l'édifice d'Archéo-Topo, ce, après avoir obtenu une copie de leur police d'assurances responsabilités civile et reçue l'approbation d'Archéo-Topo.

**07-05-1882 Fondation du Centre de santé des Nord-Cotiers**

---

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers organise des activités dans le but de soutenir financièrement le centre de Santé sur le territoire de la Haute-Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Julien Dufour  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes verse une aide financière de 100, \$ pour l'activité du VELOTHON qui aura lieu le samedi 2 juin 2007.

**07-05-1883 Maison des Jeunes, demande de main-d'oeuvre**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande de prêt de personnel pour rafraîchir l'intérieur de la Maison des Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le personnel est restreint à la Municipalité et que les tâches sont multiples;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes demande à M. Yvon Tremblay d'effectuer une journée de travail pour la somme de 50.00\$.

QUE le conseiller Julien Dufour offre ses services pour une journée de travail à titre de bénévole.

**07-05-1884 Association du hockey mineur des Escoumins**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande d'appui financier de mille dollars (1 000, \$) de l'Association de hockey mineur des Escoumins pour participer au tournoi provincial d'Amqui le 6-7- et 8 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE 9 jeunes hockeyeurs, originaires des Bergeronnes, font partie de l'équipe;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à verser comme commandite à l'Association du hockey mineur des Escoumins pour une somme totale de quatre cents dollars (400.00\$) pour participer à ce tournoi;

QUE la résolution no. 07-04-1863 soit abrogé.

**07-05-1885 Demande de commandite, Gala-Méritas**

---

CONSIDÉRANT QUE le Gala Méritas a comme objectif de souligner les performances académiques et sportives des élèves les plus méritants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes dans leur milieu et avoir le sentiment du devoir accompli;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes octroie une somme de cent-cinquante ( 150.00\$) pour la tenue du gala Méritas de la Polyvalente des Berges.

**07-05-1886 CRÉ - proclamation des Journées de la culture**

---

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité des Bergeronnes et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité des Bergeronnes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**07-05-1887 Demande de permis d'intervention sur les emprises de routes sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec**

---

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer des travaux d'intervention sur la rue Principale;

ATTENDU QUE la rue Principale est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec et qu'un permis d'intervention est nécessaire lors d'interventions sur les emprises du Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité demande un permis d'intervention au Ministère des Transports pour effectuer des travaux de réfection et de réparation sur la rue Principale;

QUE la Municipalité avise le Ministère avant l'exécution des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures du Ministère dans leur état original;

QUE la Municipalité dégage le Ministère de toutes responsabilités reliées aux interventions.

**07-05-1888 Adhésion à l'Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord**

---

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale Loisir et Sports de la Côte-Nord offre de multiples services aux organisateurs sportifs sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT la Municipalité des Bergeronnes doit offrir un tel service à la population bergeronnaise;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE La Municipalité des Bergeronnes adhère à l'Unité régionale Loisirs et Sports à titre de membre pour l'année 2007-2008 pour un montant de 177.80\$.

**07-05-1889 Réserve d'une somme de 1 000 \$ pour le traitement rapide des accidents en milieu de travail**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à la Mutuelle de prévention en santé et en sécurité au travail du Groupe AST, lequel est initiée par la FQM;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous favorisons le retour au travail des salariés de notre municipalité victimes de lésions professionnelles, notamment par des mesures d'assignations temporaires;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous gérons de manière responsable les dossiers de lésions professionnelles; par exemple, celle qui a trait au recours à l'évaluation médicale;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous favorisons le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles en leur proposant un emploi qui leur est accessible lorsque le retour à l'emploi habituel s'avère impossible;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous collaborons avec le gestionnaire désigné par la Mutuelle de prévention de façon proactive en :

- déclarant rapidement au gestionnaire de la Mutuelle de prévention tout évènement donnant ouverture à un dossier de lésion professionnelle chez nos salariés ou nos bénévoles;
- répondant rapidement à toute demande d'information formulée par le gestionnaire de la Mutuelle de prévention;
- autorisant rapidement l'allocation des sommes requises à l'accomplissement d'actes nécessaires à la défense des intérêts de l'ensemble des membres de la mutuelle de prévention.

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de soumettre à notre conseil toute demande d'allocation de sommes pour la défense des intérêts de la Mutuelle de prévention rend souvent difficile l'accomplissement de nos engagements dans un délai acceptable et occasionne aussi des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de la gestion des lésions professionnelles dans notre municipalité devrait pouvoir disposer, lorsque le dossier le justifie, d'un montant n'excédant pas 1 000 \$ sans avoir obtenu l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'allouer une somme de 1 000 \$ pouvant être engagée sans autre approbation du conseil et sur décision de la personne responsable de la gestion des lésions professionnelles dans notre municipalité afin de respecter nos engagements envers la Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail et en faciliter la gestion.

**07-05-1890 Publicité Grands prix du tourisme des lauréats de Bergeronnes dans le journal de la Haute-Côte-Nord**

---

CONSIDÉRANT QUE le journal a fait paraître une publicité sur les lauréats des Grands Prix du Tourisme de la Municipalité de Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 4 lauréats provenant de la Municipalité et qu'ils représenteront la région au Grands Prix du Tourisme provincial;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes participe financièrement à la publicité pour un montant total de 150.00\$.

**07-05-1891 Terrain de la caserne**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un terrain fonctionnel pour la construction de la caserne des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie de Forestville a visité le site et que celui-ci est conforme pour l'établissement de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE les services d'eau et d'égouts sont disponibles sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le choix de ce terrain diminuera substantiellement les coûts de construction de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il n'y a aucun engagement ferme de la municipalité avec les propriétaires touchés par les résolutions 05-10-1478 et 06-01-1550 concernant l'achat d'un terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité abroge les résolutions 05-0-1478 ainsi que celle portant le numéro 06-01-1550;

QUE la Municipalité réserve ce terrain pour la construction de la caserne des Bergeronnes prévue d'ici la fin d'année 2007;

QUE la Municipalité des Bergeronnes envoie une lettre aux 3 propriétaires concernés afin de les informer de la décision.

**07-05-1892   Camion auto-pompe incendie**

---

CONSIDÉRANT QU'un estimé pour les travaux de réparations du réservoir à eau et de la plate-forme arrière du camion incendie a été établi à 8 900, \$ par l'entreprise ATÉ-SOU-MA de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, l'entreprise peut réaliser les réparations à un coût moindre, soit pour 4 800.00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise l'entreprise ATE-SOU-MA à effectuer les travaux de réparation du camion incendie au moindre coût;

QUE l'ensemble des bris identifiés sur la fiche technique du test ULC soient réalisées avant le 1 juin 2007 afin d'économiser sur les frais du camion que la municipalité a loué;

QUE les conseillers Martial Hovington et Patrice Imbeault soient désignés responsables du dossier.

**07-05-1893   Demande de prolongation de délai dans la construction de la caserne**

---

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne ne sont pas encore démarrés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes envoie une lettre au Service d'incendie de Forestville afin de demander de reporter la date des travaux de la caserne.

**07-05-1894   Nomination d'un représentant municipal sur le comité des mâchoires de vie de Tadoussac**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit être représentée sur le comité des mâchoires de vie de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts de l'année 2006-2007 présentées par la municipalité de Tadoussac n'ont pas été acquittées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité désigne les conseillers Julie Dubois et Patrice Imbeault à titre de représentant de la municipalité sur le comité des mâchoires de vie de Tadoussac,

QUE la municipalité autorise le paiement des quotes-parts 2006 et 2007 présentées par la municipalité de Tadoussac pour le service des mâchoires de vie.

**07-05-1895 Nomination d'un représentant au réseau Biblio de la Côte-Nord**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la conseillère Julie Dubois soit nommée à titre de représentante de la bibliothèque de la municipalité affiliée au réseau des bibliothèques du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord.

**07-05-1896 Versement annuel à la bibliothèque locale**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité verse sur le compte de la bibliothèque locale la contribution annuelle établie à 800.00\$.

**07-05-1897 Adoption du règlement HCN-1013, relatif aux nuisances**

---

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QUE le Conseil désire faire un seul et même règlement relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller Patrice Imbeault, appuyé par le conseiller Jacques Morris et résolu que le présent règlement soit adopté.

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO HCN-1013 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

---

### **RÈGLEMENT HCN-1013**

#### **Règlement pour abroger les règlement HCN-1003 et HCN-1009 relatifs aux nuisances**

---

#### **ARTICLE 3 : DÉFINITION**

Dans le présent règlement, on entend par « place publique », toute rue, ruelle, trottoir, chemin, escalier, promenade, passage piétonnier, quai, parc, jardin, place, boîte postale communautaire ainsi que tout terrain à l'usage du public et tout autre endroit accessible au public et appartenant à une municipalité ou un organisme municipal.

#### **ARTICLE 4 : BRUIT/GÉNÉRAL**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

#### **ARTICLE 5 : TRAVAUX**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 23 h et 7 h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

#### **ARTICLE 6 : SPECTACLE/MUSIQUE**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'émettre ou de permettre la production de spectacle ou la diffusion de musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où ils proviennent s'ils sont alors susceptibles de troubler la paix et le bien-être du voisinage se situant également à 50 mètres et plus du lieu d'où proviennent ces sons.

#### **ARTICLE 7 : ARME À FEU**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de décharger une arme à feu ou une arme à air comprimé ou de faire l'usage d'un arc ou d'une arbalète à moins de trois cents (300) mètres de toute maison, bâtiment ou édifice et ainsi qu'à tout autre endroit dans les limites de la municipalité où la signalisation l'interdit sauf pour les détenteurs d'un permis spécial valide émis par le *ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune*.

#### **ARTICLE 8 : CHAMP DE TIR**

Constitue une nuisance et est prohibé la pratique du tir pour arme à feu, à air comprimé, à l'arc, à l'arbalète à tout endroit ou dans un champ de tir dans les

limites de la municipalité sauf aux endroits prévus à cette fin et autorisés par la municipalité conformément aux règlements d'urbanisme.

#### ARTICLE 9 : LUMIÈRES

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient aux citoyens.

#### ARTICLE 10 : FEU

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer ou une installation spécialement conçue à cet effet et que ce feu est utilisé de façon à ne pas nuire à la jouissance paisible et au bien-être du voisinage.

#### ARTICLE 11 : VÉHICULES-MOTEUR STATIONNÉS

Constitue une nuisance et est prohibé l'émission de tout bruit provenant d'un véhicule routier utilisé pour le transport de marchandises ou d'un équipement qui y est attaché, y compris un appareil de réfrigération, lorsque le véhicule est stationné entre 21 h et 7 h le lendemain, à moins de deux cents (200) mètres de tout terrain servant en tout ou en partie à l'habitation ou lorsque le véhicule est stationné pendant plus de trente (30) minutes entre 7 h et 21 h, à moins de deux cents (200) mètres de tout terrain servant en tout ou en partie à l'habitation.

#### ARTICLE 12 : MATÉRIAUX ET FERRAILLE

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de garder un amoncellement de matériaux sur un terrain privé, susceptible de dégager des odeurs nauséabondes ou de constituer un risque d'incendie. Il en est de même et est également prohibé pour cause de nuisance le fait de garder ou laisser sur un terrain privé, sur les places publiques, de la ferraille, des automobiles accidentées, des pièces d'autos ou tous autres matériaux divers. Cette responsabilité incombe au propriétaire desdits objets ou du terrain sur lequel ils se trouvent.

#### ARTICLE 13 : DÉCHETS ET DÉTRITUS

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de déposer ou de laisser déposer sur tout terrain ou toute place publique des déchets, détrit, chiffons, papiers, ballots, vieux matériaux, débris de matériaux ou autres objets, carcasses d'automobiles, pneus, bouteilles vides, appareils hors d'usage, ferraille, animaux morts, fumier, matières malsaines, dangereuses ou non conformes à l'hygiène publique ainsi que toute autre matière pouvant être un danger pour la santé publique. Cette responsabilité incombe au propriétaire desdits objets ou au propriétaire du terrain sur lequel ils se trouvent.

#### ARTICLE 14 : DROIT D'INSPECTION - INSPECTEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal ou son représentant à visiter et à examiner, à toute heure du jour ou de la nuit, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

#### ARTICLE 15 : CONSTAT D'INFRACTION

Le Conseil autorise tout agent de la paix, tout inspecteur municipal et tout inspecteur municipal adjoint à appliquer le présent règlement, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement ces personnes à délivrer en conséquence les constats d'infraction reprochée et le montant minimum de l'amende. Les procédures de suivi et d'application pour une infraction émise suite à l'émission d'un constat d'infraction pour contravention au présent règlement sont régies par le Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1).

#### ARTICLE 16 : AMENDES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100, \$, maximale 500, \$.

#### ARTICLE 17 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une réunion tenue le 14 mai 2007 et signé par le maire et la secrétaire-trésorière.

#### **07-05-1898 Composition du conseil d'administration de la commission municipale des loisirs Grandes-Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal et les contribuables démontrent un intérêt marqué pour l'avenir de l'aréna et son utilisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QU'il y avait formation d'un nouveau Conseil d'administration de la Commission municipale des loisirs Grandes-Bergeronnes,

QUE la conseillère Julie Dubois et le conseiller Jacques Morris soient nommés à titre de responsables pour la mise en place du nouveau Conseil d'administration.

#### **07-05-1899 Nettoyage des berges le long du Fleuve St-Laurent et de la rivière Grandes-Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT la présence de détritiques le long des rives du St-Laurent et de la rivière Grandes-Bergeronnes situées dans les limites de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'existence d'une entreprise de récupération dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité procède à l'identification des sites contaminés et mandate l'entreprise de récupération de monsieur Sébastien Hovington à ramasser la ferraille sur les sites ciblés.

**07-05-1900 Parc municipal - terrain de jeux**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes n'a pas obtenu de subvention dans le cadre des programmes d'animation estivale;

CONSIDÉRANT QU'est intervenue une entente de camps de jour entre l'École de la Mer (Explo- Nature), pour les jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité accepte de défrayer les coûts de 1 000.00\$ pour la tenue de ce camp.

**07-05-1901 Heure pour la tenue des sessions régulières du Conseil**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les sessions régulières du Conseil municipal aient lieu à 19 heures dès le mois de juin 2007.

**07-05-1902 Grief de Mme Lisette Lacasse, préposée à la salle de quilles**

---

CONSIDÉRANT QU'un grief a été déposé à la municipalité supposant que des sommes retenues sur la paie de l'employée, Lisette Lacasse, pour un régime de retraite qui n'auraient pas été versées à l'employé par l'employeur depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat a présenté un approximatif de la somme due;

CONSIDÉRANT QUE suite à une recherche faite dans les livres comptables de la Commission municipale des Loisirs Grandes-Bergeronnes, un montant de 724.62\$ a été retracé dans le poste budgétaire REER;

CONSIDÉRANT QUE le montant apparaissant est différent de celui réclamée dans le grief;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de verser le montant affiché aux livres de la commission municipale des loisirs, soit 724.62\$.

**07-05-1903 Offre d'emploi d'été**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a besoin d'employés supplémentaires pour la saison estivale afin de soutenir l'homme d'entretien pour l'entretien des terrains et assurer son remplacement durant ses vacances;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a fait une proposition pour combler ces postes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes procède à l'affichage des 3 postes aux conditions inscrites sur l'offre d'emploi de chaque description de poste;

**07-05-1904 Heures d'ouverture du bureau municipal au public**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à compter de juin 2007, les heures d'ouverture du bureau municipal aux contribuables seront:

lundi au vendredi : de 11h à midi et de 13h à 16h

tout en considérant l'horaire estivale habituelle.

**07-05-1905 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2007**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les services de la firme Mallette de Chicoutimi soient retenus pour la vérification comptable annuelle 2007-06-01.

**07-05-1906 Désignation des lieux d'affichage sur le territoire de la municipalité**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les avis publics de la Municipalité des Bergeronnes soient affichés aux endroits suivants et sur autorisation des propriétaires : Caisse populaires Desjardins, l'épicerie G.L.R., dépanneur des berges, dépanneur chez M. Laurent Bouchard ainsi qu'à l'édifice municipal.

## **Période de questions**

Les questions posées par l'assistance traitent des sujets suivants :

- Chemin d'accès à la plage, le camping dans la municipalité,
- Quai de la Pointe à John,
- Déviation de la cascade d'eau de la centrale de la rivière des Petites-Bergeronnes,
- Cimetière,
- Grief de madame Lisette Lacasse.

VARIA

### **07-05-1907 Accès à la plage de la base de plein air**

---

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès à la plage de la base de plein air s'avère dangereux pour les utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité intervienne immédiatement et autorise que des travaux d'amélioration du chemin d'accès à la place soient effectués pour une somme de 1 500.000 \$,

QUE la Municipalité désigne le conseiller Jacques Morris pour l'analyse et la gestion des travaux.

### **07-05-1908 Représentant municipal « Dictée des Amériques »**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes achemine une lettre de félicitations à Tommy Bouchard Béliveau et lui accorde une récompense de 50.00 \$.

### **07-05-1909 Signalisation Bersaco**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité procède à l'installation de pancartes de vitesse maximum à 30km le long du chemin d'accès à l'usine de Bersaco.

**07-05-1910 Paiement des sommes dues au service d'incendie**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité procède au versement des sommes dues s'élevant à 51 517.33 \$ au service d'incendie de Forestville, suite aux réclamations relatives aux dossiers d'accidents survenus sur son territoire en 2005.

**07-05-1911 Ponceau situé à l'intersection du chemin-du-Lac-des-Sables et du chemin-du-Lac-Gobeil**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité vérifie sous quelle juridiction appartient le ponceau situé à l'intersection du chemin-du-Lac-des-Sables et du chemin-du-Lac-Gobeil et de procéder aux travaux de réfections si la municipalité est responsable.

**07-05-1912 Demande d'installation d'une police dormante**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité accepte la demande d'installation d'une police dormante sur la rue du Bosquet, devant le 351, ce, dans les plus brefs délais.

**07-05-1913 Fermeture de l'assemblée**

---

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington

Que l'assemblée soit et est levée à 23h30

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Myriam Lessard  
Secrétaire-trésorière  
et directrice générale